



Succession familiale/ vente de bien immobilier

Par **Jeanne C**, le **13/06/2018** à **20:55**

Bonjour,

J'ai un cas pratique pour mes études et je ne sais pas quoi répondre... si quelqu'un peut m'aider svp.

Trois soeurs ont bénéficié d'une maison à la suite d'une succession. Elles souhaitent maintenant la vendre à un des enfants d'une des soeurs, est ce que cela est possible de réduire le prix indiqué dans la déclaration de succession réalisée par le notaire ?

Est-ce que cela veut dire que les autres enfants sont "défavorisés" ? Et est-il possible de la vendre moins cher ?

Je vous remercie par avance.

Cordialement.

Par **Visiteur**, le **13/06/2018** à **22:46**

Bonsoir,

Non, car cela déclencherait un redressement fiscal, à moins qu'il y ait eu surévaluation manifeste (à démontrer).